



HAL
open science

Intermédiaires malgré eux ? Les conseillers citoyens dans la politique locale de la Seine Saint Denis

Virginie Dutoya

► To cite this version:

Virginie Dutoya. Intermédiaires malgré eux ? Les conseillers citoyens dans la politique locale de la Seine Saint Denis. Congrès de l'AFSP, ST 10 : Pour une sociologie des intermédiaires politiques entre gouvernants et gouvernés, Jul 2019, Bordeaux, France. hal-04323134

HAL Id: hal-04323134

<https://hal.science/hal-04323134>

Submitted on 6 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ST 10 : Pour une sociologie des intermédiaires politiques entre gouvernants et gouvernés

Intermédiaires malgré eux ? Les conseillers citoyens dans la politique locale de la Seine Saint Denis

Virginie Dutoya (CNRS, CEIAS/EHESS)

Cette communication analyse le rôle des conseillers citoyens de deux villes de Seine Saint Denis en tant qu'intermédiaires politiques. Les conseils citoyens sont une instance créée en 2014 par la loi sur la politique de la ville (loi Lamy). Ces conseils sont censés rassembler des habitants et des acteurs associatifs et économiques des quartiers en politique de la ville, sur la base du tirage au sort pour les habitants et du volontariat pour les autres. Instance autonome, le conseil citoyen doit participer à la mise en place de la politique de la ville, tout en favorisant la participation directe des habitants dans la vie politique locale (Billen, 2017)¹. Les conseillers citoyens se trouvent de ce fait en prise avec les acteurs institutionnels et politiques majeurs de leur quartier et de leur ville ; les techniciens de l'établissement public territorial (EPT) et des municipalités, et les élus locaux (municipaux), ainsi que les bailleurs sociaux.

L'action des conseillers citoyens s'inscrit donc au cœur de la vie politique locale, dans un contexte, où du fait de la « jeunesse » de l'instance, leur rôle demeure incertain. En tant qu'actrices et acteurs d'un dispositif supposé participatif, les conseillers citoyens ne sont pas des « représentants ». Toutefois, dans les faits, ils se trouvent le plus souvent à parler pour les habitants, et comme on le verra, pour les institutions. À cet égard, la figure de l'intermédiaire entre les habitants du quartier d'une part, et les différents acteurs institutionnels d'autre part est souvent mise en avant. Ce rôle est tout autant construit par les conseillers citoyens que par leurs partenaires institutionnels, qui ont besoin de relais et de représentants des habitants pour mener à bien leur action (Tissot, 2007). L'objet de cette présentation est de souligner les logiques politiques et sociales de l'émergence de ce rôle d'intermédiaire, et d'en souligner les spécificités et points de convergence vis-à-vis de la représentation, envisagée ici comme la revendication et la prétention à parler ou agir pour un groupe (faite directement par le représentant putatif ou un tiers) (Bourdieu, 1984a, 1984b ; Saward, 2006b). Dans cette perspective, la représentation constitue une construction sociale (Dutoya et Hayat, 2016), fondée à la fois sur des pratiques discursives mais aussi une performance (Talpin, 2016).

L'objectif de cette présentation est donc de mettre en évidence la constitution, en discours et en acte, du rôle d'intermédiaire revendiqué par et assigné aux conseillers citoyens, en mettant en évidence ses ressorts sociaux, mais aussi les effets du contexte politique local. Pour ce faire, je me fonde sur une enquête entamée en octobre 2017 et encore inachevée². La plus grande partie de l'enquête a consisté en l'observation des réunions et actions des conseils citoyens de deux villes de la Seine Saint Denis (A et B) entre octobre 2017 et janvier 2019, et a été complétée par une série d'entretiens (8) avec les conseillers citoyens et leurs interlocuteurs ; agents des municipalités et du territoire, élus.

Dans un premier temps, je présenterai le dispositif des conseils citoyens, en insistant la grande liberté d'interprétation qui est laissée aux différents acteurs. Puis, je soulignerai l'émergence

¹ Sur les conseils citoyens, voir également le numéro de Participations (N°22, 2019), à paraître.

² L'enquête est menée dans le cadre du projet CLAIM, financé par l'ANR et la DFG.

du rôle d'intermédiaire. Dans un dernier temps, je reviendrai sur le rapport aux élus et à la vie politique électorale.

1. Les conseils citoyens : un rôle à construire

1.1. De la loi à la pratique : une grande variabilité

Mon enquête porte sur deux conseils Citoyen dans deux villes (A & B) de la Seine Saint Denis. Ces deux villes appartiennent au même Établissement Public Territorial (EPT). L'EPT est un regroupement de municipalités, auquel sont transférées diverses compétences dont la politique de la ville (terme générique désignant le contrat de ville, renouvelé tous les 6 ans, et le renouvellement urbain). Les Conseils citoyens sont une institution mandatée par la loi Lamy de 2014 dans les quartiers spécifiquement visés par cette loi et par la politique de la ville (quartiers en politique de la ville - QPV). Ces quartiers sont désormais délimités par le seul indicateur du revenu des habitants et bénéficient de politiques et de financements spécifiques. Dans ce cadre, le conseil citoyen est une instance au sein de laquelle siègent les résidents locaux (collège des habitants) ainsi que les acteurs sociaux concernés (collège des associations) ; associations locales, propriétaires de magasins, etc. La mission de cette instance est la cogestion de la politique de la ville et de ses financements (notamment les politiques visant à rénover le logement social et à améliorer l'environnement urbain souvent désignées comme relevant du « cadre de vie ») mais elle est aussi censée mobiliser les habitants. Le Conseil citoyen est officiellement indépendant des municipalités, de l'EPT et de la préfecture qui doivent toutefois le soutenir (soutien matériel, formations, etc.) et l'inviter à participer à un certain nombre d'instances et d'activités (diagnostics en marchant, commissions d'attribution des subventions dans le cadre du contrat de ville, comités techniques, etc.). Mais au-delà de ces principes généraux, le cadre de fonctionnement, les prérogatives et droits des conseils citoyens (et des conseillers) sont flous.

De ce fait, on peut observer une grande variabilité dans la façon dont le conseil citoyen et le statut de conseiller sont investis, y compris au sein d'une même ville, ou entre deux villes du même EPT. Dans certaines villes, les conseils se réunissent par quartier, dans d'autres il n'y a qu'un seul conseil pour l'ensemble des QPV de la ville. Les modalités de recrutement des conseillers citoyens sont également variables, de même que les modes d'organisation et de travail. Certains conseils se sont formés en association, à la fois pour pouvoir recevoir des financements, mais aussi pour pouvoir gérer l'allocation du FPH (le fond pour les habitants³). Enfin, les conditions du renouvellement sont flous, puisque chaque conseil citoyen doit se fixer une charte, qui définit notamment un mode de renouvellement. J'ai pu observer durant mon enquête que cette question était loin d'être claire, à la fois pour les conseillers, mais aussi pour leurs interlocuteurs.

1.2. Deux trajectoires de conseil citoyen

Les villes A et B sont deux villes adjacentes, et relativement comparables en termes de taille (entre 40 000 et 55 000 habitants). Si la ville B compte moins de quartiers en QPV que la ville A, un plus grand nombre de ses habitants (dans l'absolu et relativement) vivent dans de tels quartiers (50% contre 30% cf Billen, 2017, 34). En termes de revenu des habitants, les deux

³ Fond auquel les habitants peuvent candidater pour financer des projets à hauteur de 500€.

villes sont également proches : elles concentrent un grand nombre de foyers à bas revenus, avec des taux de pauvreté supérieurs à 30% (données INSEE de 2015)⁴.

Dans ces deux villes, les conseils citoyens ont des modes de fonctionnement au premier abord similaires. Ce sont des associations, actives à l'échelle de la ville, choix qui a été fait par les municipalités. Le conseil citoyen de la ville B venait ainsi de se former en association lorsque j'ai commencé à le suivre, celui de la ville A l'a fait durant l'enquête. Dans la ville B, la constitution en association a impliqué la création a formation de deux statuts distincts de conseiller ; les membres de l'instance (qui sont sur la liste déposée à la préfecture) et les membres associatifs (qui ont adhéré à l'association du conseil citoyen). Le conseil de la ville A est assez resserré (4-5 participants réguliers), car il n'y avait pas eu de nouveau recrutement entre 2016 et 2018 (cela s'amorçait à la fin de cette enquête) tandis que dans la ville B, le conseil a été sans cesse renouvelé (par adhésion à l'association), et rassemblait une dizaine de membres actifs (avec une rotation importante).

Dans la ville A, le conseil se réunit une fois par mois, en invitant systématiquement les différents partenaires institutionnels (la ville, l'EPT et la préfecture). Dans la ville B, les réunions sont de deux ordres (plénières et CA) et moins planifiés (mais toutefois régulières). Les partenaires institutionnels n'étaient pas invités. Ce conseil citoyen s'est largement tourné vers la mise en place de projets en direction des habitants, et notamment des enquêtes pour collecter de l'information. En revanche, dans la ville B, le conseil citoyen s'est concentré sur les fonctions institutionnelles ; participation aux instances au niveau de l'EPT, portage du FPH, et volonté (insatisfaite) de porter le Fond d'initiative associative (FIA)⁵. La diversité des formes prises par les conseils citoyens m'a été confirmée lors d'entretiens avec une agent de l'EPT en charge des conseils citoyens, ainsi qu'une c d'une chargée de mission au sein d'une troisième ville.

Cette plasticité des conseils citoyens était parfois vécue comme une force, mais pouvait aussi être source d'anxiété pour les conseillers citoyens, voire de découragement (entretiens, voir également Billen, 2017). Les partenaires institutionnels et élus des conseils citoyens éprouvaient aussi des difficultés à identifier clairement le rôle et les fonctions de cette instance. Comme le soulignait une élue de la ville B., « Ils sont comme n'importe quelle asso, ce qui est bizarre en soi, c'est tout de même particulier » (entretien élue ville B., mai 2019). Cette confusion reflète plus généralement la façon dont les dispositifs participatifs sont mis en œuvre en France (et ailleurs). Différents travaux sur la démocratie participative ont montré que bien souvent, la participation est limitée, et peut tourner à la consultation (Billen, 2017), voire à la cooptation de partenaires institutionnels fiables (Ghertner, 2011 ; Mazeaud et Nonjon, 2017) et au contrôle social (Tissot, 2007). Dans le cas des conseils citoyens, nous avons pu montrer par ailleurs la façon dont les conseils citoyens répondent à un besoin institutionnel de faire participer les « habitants » dans les politiques publiques urbaines, participation qui est souvent difficile à mettre en œuvre (Dutoya et Frenkiel, 2018). De ce fait,

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3560121>. Accès : 10/06/2019.

⁵ Une troisième voie sur le territoire a été pour les CC de faire office d'animateur de quartier, en organisant par exemple des brocantes et fêtes de quartier. Observation dans une troisième ville, ville C, dans laquelle je n'ai pas suivi de façon assidue les activités des différents conseils citoyens, mais dont j'ai observé les modalités de fonctionnement, et où j'ai mené un entretien.

les conseillers citoyens deviennent des intermédiaires permettant de rendre possible cette participation, voire les représentants des habitants.

2. L'émergence du rôle d'intermédiaire dans les politiques de la ville

2.1. Faire « monter » et « descendre » l'information : les conseils citoyens comme courroie de transmission

Le rôle d'intermédiaire est revendiqué par les conseillers citoyens, qui utilisent les termes « courroie de transmission » ou « relais » pour définir leur rôle, y compris pour se présenter aux habitants. Par exemple, les conseillers de la ville B ont organisé une série de rencontres informelles sur les marchés et autres lieux publics pour discuter avec les résidents, présenter leur rôle et leur action. Pendant qu'ils préparaient la première de ces réunions, ils ont discuté de leur rôle et de la question de savoir s'ils étaient surtout censés exprimer les problèmes des résidents ou s'ils devaient être plus ambitieux et mener directement des projets. Finalement, ils ont convenu que leur rôle était de « faire remonter les problèmes », un conseiller présentant le conseil comme un « tuyau » et un autre comme un « médiateur » (carnet de terrain, ville B, automne 2017). Lors de ces rencontres informelles, ils se sont ainsi présentés comme « une association qui donne la parole aux habitants », ajoutant que leur rôle était de « rendre visible les problèmes des quartiers pauvres ».

Ainsi, les conseillers citoyens ont à cœur de faire « remonter » la voix des habitants vers les institutions. Il importe de noter que cela répond aux attentes des partenaires institutionnels du conseil (la municipalité, l'EPT et l'État), plutôt qu'à celles des habitants qui ne connaissent pas le conseil citoyen et ont donc peu ou pas d'attentes à son endroit. Ainsi, lors d'une réunion du conseil citoyen de la ville A, un des conseillers rapportait sa discussion avec le délégué du préfet au sujet de la participation du conseil citoyen aux commissions d'attribution des financements du contrat de ville⁶ ; « il lui a dit avoir besoin de leurs retours, principalement à deux niveaux ; sur les porteurs de projets (sont-ils vraiment présents sur le quartier) et sur d'éventuelles structures qui ne demandent pas de soutien, alors qu'elles sont présentes et bien implantées sur le territoire ». Le conseiller ajoute alors, « je pense qu'il faudra faire des contrôles, je lâche le mot, sur les projets financés » (carnet de terrain, réunion ville A, janvier 2018). La préfecture attend ici des conseillers non seulement qu'ils fassent « remonter les informations », mais aussi qu'ils « surveillent » sur le terrain l'allocation des fonds.

Comme le souligne l'image de la courroie de transmission, ce rôle d'intermédiaire doit aussi être descendant, des institutions vers la population. Les conseillers citoyens relaient volontiers les informations institutionnelles auprès des populations des quartiers. Ainsi, pour leur stand d'information sur les marchés, les membres du conseil citoyen de la ville B. ont demandé aux différents partenaires (municipalité, EPT et bailleurs sociaux) de leur fournir des supports (dépliants, cartes). Ainsi, tout en présentant leur rôle en tant que membres du Conseil Citoyen, ils distribuent un dépliant sur le budget participatif organisé par la mairie, et présentent les réalisations de l'EPT et des bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine (Carnet de terrain, hiver & printemps 2017-18).

⁶ Financements attribués aux associations (et aux services des villes) pour les actions menées en faveur des QPV. Ces financements proviennent de l'État (financeur principal), de l'EPT et des villes.

Là encore, il existe une demande des partenaires institutionnels. Ainsi, un agent de l'EPT demande aux conseillers citoyens de la ville d'être « relais auprès des acteurs intéressés par le dispositif Territoire 0 chômeurs » lancé par l'EPT. De même, une conseillère de la ville B. est sollicitée (au titre de son emploi dans un centre social) pour organiser un atelier autour d'une enquête menée par le territoire. Elle décide de profiter d'une action du conseil citoyen pour « envoyer des familles » à cet atelier (Carnet de terrain, ville B, réunion de décembre 2017). En cela l'intermédiation ne se limite pas à la transmission de l'information, mais aussi à la capacité à mobiliser les habitants, à les faire participer aux initiatives institutionnelles. Comme le souligne un.e élu.e de la ville B, les conseillers citoyens ont progressivement été identifiés comme des relais sur le terrain ;

« Pendant longtemps, je n'ai pas eu beaucoup de rapports avec eux en tant que tel. Je n'avais pas le droit. On ne savait pas bien quelle était la place des élus. J'avais l'impression qu'ils pensaient qu'on faisait rien donc je leur ai proposé une réunion sur la question de l'emploi, et ils étaient très intéressés, et j'ai vu qu'ils connaissaient mal les questions d'emploi. Mais pas vraiment de suivi ensuite, ils m'envoient des gens, ce qui prouve que ça peut être de vrais relais de proximités ». (entretien élu.e, mai 2019)

Bien souvent, les conseillers citoyens répondent positivement aux sollicitations, et reprennent à leur compte l'idée d'un rôle d'intermédiaire. Toutefois, cela peut aussi nourrir des tensions. Par exemple, dans la ville B, la municipalité a demandé au Conseil des citoyens d'informer les résidents locaux d'une action concernant la propreté. Pour certains cette demande est abusive, d'autant que la mairie ne fournit pas de matériel de communication au conseil citoyen. Pour d'autres cela rentre dans la fonction de « relai » du conseil citoyen (carnet de terrain, réunion ville B, mars 2018).

Dans d'autres cas, les conseillers citoyens peuvent avoir l'impression de se faire « refiler le bâton merdeux » comme me le raconte un conseiller de la ville A, après que la préfecture a contacté le Conseil pour voir s'ils seraient prêts à organiser une réunion de débat national, dans le cadre de la crise des gilets jaunes (carnet de terrain, discussion informelle, mars 2019). De même, Jordan, conseiller de la ville B me résume ainsi ses relations avec la mairie :

« On est hybride, mi acteur asso, mi acteur collectif. Je voudrais qu'on crée un statut spécial pour le conseil citoyen parce qu'on nous dit qu'on peut porter des projets, mais on doit le faire avec les acteurs, mais on doit aussi travailler, être une sorte de gendarme, pour ceux qui ont candidaté à la politique de la ville.

Il y a des fonctionnaires qui sont payés pour ça, mais c'est des habitants lambda qui leur suggèrent des avis. Une technicienne me dit, quand vous avez un problème, vous faites une photo, des préconisations, et vous nous l'envoyez. Mais pourquoi ce serait à moi de faire ça ? » (entretien CC, novembre 2018)

Les propos de Jordan expriment la frustration face à des institutions qui « font travailler » sans qu'il ait le sentiment qu'elles font leur propre travail. Cette distance n'est toutefois pas incompatible avec ce que Houtzager et Gurza Lavalley qualifient d'approche « classique » de l'intermédiation, qu'ils définissent comme « mediating relation with the state for voiceless interests outside of but not opposed to the traditional channels of electoral representation » (Houtzager et Gurza Lavalley, 2009, 24). Comme le soulignent ces auteurs, cette pratique de

l'intermédiation est en grande partie constitutive de la représentation, en ce qu'elle implique de parler (et d'agir) pour d'autres acteurs.

2.2. « c'est moi l'habitant ! » : une prétention à la représentation paradoxale

Lors d'une réunion portant sur un conflit avec un élu lors d'un diagnostic en marchant, Khadija s'exclame « c'est moi l'habitant ! » pour défendre sa légitimité à tenir tête à un bailleur social qui refuse une action qui lui semble importante (carnet de terrain, réunion ville A, novembre 2018). Pourtant, elle n'habite pas dans le quartier concerné, ni en QPV d'ailleurs. Cette exclamation porte en elle une revendication à représenter les habitants paradoxale, dans la mesure où le conseil citoyen n'est pas *a priori* des institutions représentatives.

D'après le cadre de référence des conseils citoyens, ces derniers sont censés « faciliter l'expression des habitants sans être leur porte-parole » (Conseils citoyens : Cadre de référence, s. d., 17). Au premier abord, les conseillers citoyens ne sont donc pas des représentants, ils ne parlent qu'en leur nom. Ceci est cohérent avec la genèse de ce dispositif, qui se trouve dans un rapport de 2013 co-écrit par l'universitaire Marie-Hélène Bacqué et le militant Mohamed Mechmache. Ce rapport plaidait pour le développement de la participation dans les quartiers populaires, au-delà de la simple consultation ou des logiques de représentation (Billen 2017). La loi n'a pas repris toutes les recommandations du rapport (qui s'orientait vers des tables de quartier), elle en revendique toutefois l'esprit (Conseils citoyens : Cadre de référence, s. d.). De fait, les membres des conseils citoyens, et leurs interlocuteurs, rappelaient régulièrement en entretien, mais aussi dans leurs interactions les uns avec les autres, que les conseils de citoyens n'étaient pas conçus comme des instances représentatives. Ainsi, un.e élu.e insistait sur l'importance de ne pas « calquer » la démocratie participative sur la démocratie représentative, en faisant croire aux conseillers qu'ils sont « comme des élus » (entretien élu.e, mai 2019). Cette vision était partagée par plusieurs conseillers citoyens. Ainsi, lorsque je demandais à Martin s'il « représentait » les habitants, il me répondait ;

« 'Porter la parole des habitants', c'est compliqué. D'abord, en direction de qui ? Deuxième problème, comment on peut porter la voix des habitants en n'étant pas élu ? Moi un habitant qui me dit, 'celui qui me doit des comptes, c'est le maire', je suis plutôt d'accord. » (entretien CC, ville A, novembre 2018)

À cet égard, la représentation est le plus souvent associée à l'élection, tandis que les conseillers citoyens fourniraient une intermédiation fondée sur leur capacité à mobiliser les habitants et à rendre compte de leur parole de façon directe. Ainsi, Khadija, qui c'était exclamée « c'est moi l'habitant » m'explique en entretien ; « Je ne veux pas être représentante, je veux être un moteur, un fil conducteur pour encourager les gens et sortir les gens de chez eux. » (entretien CC, ville A, avril 2018). En cela, le représentant est implicitement celui qui parle pour les autres, tandis que les conseillers citoyens devraient selon elle mobiliser et faire le lien (« être un fil conducteur »). Dans cette perspective, l'intermédiation proposée ne doit pas simplement consister à faire circuler l'information, mais implique un rôle mobilisateur du conseiller citoyen. Cependant, cette dimension peinait à se réaliser sur le terrain, comme le reconnaît Khadija, qui l'exprime comme un souhait.

Ce souhait s'inscrit dans la logique du conseil citoyen, défini comme une instance participative, censée émaner du quartier et donc être en lui-même un outil de mobilisation, et non pas un canal de représentation. D'après les textes, le collège des habitants constitue au moins la moitié du conseil citoyen. Dans les faits, ce sont essentiellement les membres associatifs qui animent cette instance et quelques habitants par ailleurs investis de longue date dans la vie associative (voire politique) locale. La loi Lamy visait en effet à encourager la participation directe des « habitants », y compris ceux faiblement politisés, en stipulant que les membres du collège « habitants » des conseils citoyens devraient être tirés au sort. Dans l'EPT de mon enquête, où les conseils ont été lancés en 2016, le tirage au sort a été difficile à mettre en œuvre. Comme le processus a été retardé dans la plupart des villes, il a fallu constituer rapidement des conseils de citoyens, ce qui a encouragé le recrutement de celles et ceux qui étaient déjà mobilisés. Par ailleurs, comme les résidents ne sont pas nécessairement des citoyens, le tirage au sort ne pouvait se faire sur la base de la liste électorale, ce qui aurait de toute façon été problématique étant donné le nombre d'électeurs potentiels non-inscrits dans ces quartiers (Braconnier et Dormagen, 2007). Cependant, les listes de résidents des bailleurs sociaux n'étaient pas toujours disponibles. Ainsi, dans plusieurs cas, les conseils ont été constitués par appels aux bénévoles (affichés dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville), dans d'autres cas, un tirage au sort a été organisé sur une liste composée de bénévoles et dans trois cas, un tirage au sort a été effectué sur la liste électorale ou sur la base des adresses ou des listes fournies par les propriétaires de logements sociaux (ou une combinaison des deux de ces listes). Cependant, les conseillers tirés au sort ont été parmi les premiers à se retirer, et je n'en ai rencontré presque aucun.

Par ailleurs, l'intermédiation proposée par les conseillers citoyens est loin d'être évidente notamment parce que si l'objectif est de « faire le lien » entre les habitants et les institutions, force est de constater que les conseillers citoyens ne sont pas connus des habitants. En décembre 2017, j'accompagne les conseillers citoyens de la ville B. sur un marché d'un QPV. Nous nous retrouvons tôt le matin, pour proposer du café aux passant.e.s, engager la discussion sur la ville et leur proposer de remplir un questionnaire. Le temps n'encourage pas à la flânerie, et il est difficile d'intéresser celles et ceux qui sont venus faire leurs courses. Toutefois certain.e.s s'arrêtent et engagent la discussion avec plus ou moins de bonne volonté. Dans leur très grande majorité, ils n'ont jamais entendu parler du conseil citoyen. Une situation similaire se reproduit au printemps 2018, sur un marché du centre-ville. Cela n'empêche cependant pas les passant.e.s d'exprimer leurs doléances qui concernent l'emploi, l'accès au logement et la dégradation du cadre de vie (la ville connaît un problème important de rats). Toutefois, comme me le confient les conseillers citoyens, ils ne savent pas vraiment relayer ces doléances (au demeurant bien connues) ou comment agir à ce sujet. Ils organiseront finalement une réunion de restitution, à laquelle participe essentiellement les partenaires institutionnels, d'autres conseillers citoyens du territoire, mais peu d'habitants. Un échange entre deux conseillers citoyens de la ville B illustre bien cette situation ;

Robert : « on est pas consulté en haut, et en bas on est pas reconnu »

Fazia « on est pas connu tout court »

De ce fait, tout comme le rôle de représentant, celui d'intermédiaire n'est pas une évidence, et doit être construit, et performé, au quotidien.

2.3. La construction sociale de l'intermédiation

Dans le cadre de cette enquête, je n'ai pas réalisé le profil social de chacun des conseillers citoyens de façon détaillée, préférant une démarche ethnographique. Toutefois, dans les deux villes, une partie des conseillers citoyens étaient diplômés du supérieur, et plusieurs étaient des cadres, propriétaires de leur logement (qui pouvait être un pavillon plutôt qu'un appartement du parc social). Ce n'était toutefois pas le profil de tous les conseillers citoyens, certains ayant fait peu ou pas d'études, ayant des revenus modestes et résidant dans le parc social. Par ailleurs, le conseil citoyen de la ville B incluait un grand nombre de personnes racisées, un peu moins dans la ville A, mais ceci a pu varier dans le temps. Les femmes étaient majoritaires dans les deux villes, même si les conseils étaient présidés par des hommes. Mais plus que le profil social des conseillers, c'est leur engagement politique et associatif qui les caractérisait (Billen, 2017, 58 et suiv.). Cette spécificité était d'ailleurs volontiers soulignée par les conseillers citoyens, à l'image de Khadija ; « ce qui me gêne, c'est qu'on est tous du milieu associatif. On a l'habitude de les [les habitants] avoir comme bénéficiaires. » (entretien CC, avril 2018)

Le rôle d'intermédiaire doit donc sans cesse être justifié et construit. Cela passe tout d'abord par l'affirmation de la proximité avec le quartier, idéalement fondée sur le lieu de résidence. Ainsi Catherine, présente au conseil citoyen en tant que membre d'une association, n'a cessé de répéter qu'elle pourrait aussi bien être dans le collège habitant⁷ (entretien CC, juillet 2018 & carnet de terrain). De même, Khadija rappelle souvent qu'elle habite à « une rue » du QPV, et que ses enfants vont à l'école là-bas (entretien CC, avril 2018 & carnet de terrain). D'une façon plus générale, les conseillers citoyens mettent souvent en avant leur connaissance précise des quartiers, en relatant des anecdotes précises, en historicisant des enjeux, et en rappelant leur longévité. Ainsi, lors d'une réunion, l'une des conseillères est appelée par erreur Mme Sablons (du nom de son quartier) par un de ses homologues, un lapsus qui provoque un rire général au sein du conseil tant cette conseillère aime à rappeler qu'elle habite depuis 50 ans de ce quartier, souvent pour délégitimer toute position opposée à la sienne.

La proximité peut également reposer sur d'autres ressorts que le lieu de résidence et la connaissance du quartier. Dans des quartiers où la part de personnes immigrés est autour de 30% (Insee, chiffres de 2014)⁸, la capacité à parler d'autres langues pour échanger avec les habitants peut être une ressource importante. Ainsi, dans les rencontres sur les marchés de la ville B., plusieurs conseillères engagent la conversation en arabe. Au-delà de la langue, la diversité raciale du conseil citoyen peut apparaître comme une force, comme le souligne Khadija, dans un contexte où tous les autres membres actifs du conseil se trouvent être blancs⁹, et où elle pense que sa position de femme d'origine magrébine, voilée est un atout ;

« ils ont besoin de moi, je ne vais pas faire la beur de service, mais les gens ne se reconnaissent pas forcément dans Martin. Les gens ont besoin de quelqu'un qui leur ressemble, et alors ils se disent, pourquoi pas nous ? (entretien avec Khadija) »

⁷ Elle est toutefois propriétaire de son logement, alors que les QPV s'inscrivent dans le logement social.

⁸ L'INSEE définit une personne migrante comme une personne née étrangère à l'étranger.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/2874056> (accès : 10/06/2019)

⁹ Suite à un élargissement du CC de la ville A., la situation change par la suite.

De fait la composition des conseils citoyens fait débat, et certains regrettent qu'ils ne soient pas plus représentatifs de la réalité sociale du quartier, à l'image de Rachida ;

« on devrait trouver des mecs qui ont grandi dans cette cité, qui ont du vécu, pas des gens qui veulent faire des projets, ou des mamans du quartier ; eux ils peuvent nous apporter les vrais besoins. Je ne veux pas des gens qui prennent la parole et qui disent il faudrait ça. Je veux de l'authentique. Je ne pourrais pas comprendre un alcoolique. Les gens qui habitent dans les pavillons et qui viennent dans les quartiers, c'est très bien, mais il faut travailler avec les gens des quartiers. »
(entretien CC, novembre 2018)

Ces propos reprennent une critique bien connue de la démocratie représentative, en mettant en évidence une rupture sociologique entre une élite qui participe au jeu politique et la majorité de la population qui en serait exclue (Boutaleb et Roussel, 2009)¹⁰. En cela, les conseillers citoyens se trouvent finalement mis dans la même situation que les élus, qui doivent justifier de leur représentativité, notamment sociologique. Ce parallèle s'inscrit dans une relation complexe entre les conseillers citoyens et les élus ; s'ils doivent collaborer, ils se trouvent souvent en concurrence, tout en s'inscrivant dans le même champ politique qui les place en situation d'interdépendance.

3. Le rapport aux élus : entre connivence et défiance

3.1. « Pour l'instant c'est une montagne russe » : les élus municipaux et les conseillers citoyens

Jordan (ville B) utilise la métaphore des « montagnes russes » pour qualifier la relation entre le conseil citoyen et la mairie, et notamment les élus (mais aussi les agents) (entretien CC, novembre 2018). En effet, tout au long de l'enquête, la relation entre les conseillers citoyens et les élus, et par extension les institutions municipales a oscillé entre le conflit ouvert à la connivence, en passant par l'ignorance réciproque.

Les textes officiels au sujet du conseil citoyen (Conseils citoyens : Cadre de référence, s. d. ; Secrétariat d'Etat en charge de la ville, 2017) insistent à la fois sur l'autonomie du conseil citoyen, mais aussi sur le besoin de soutien de la part du territoire, de l'État et des municipalités et le besoin d'un travail collaboratif entre ces différents acteurs. Cette collaboration est à bien des égards, réelle dans les villes A et B. Ainsi, même dans la ville B où les représentants de la ville, du territoire et de l'État n'étaient pas systématiquement invités (contrairement à la ville A), ils étaient régulièrement consultés. En particulier, une chargée de mission au sein de la mairie était une personne ressource identifiée par les conseillers. Toutefois, ces contacts se faisaient plutôt avec les agents (employés) de la mairie, du territoire et de la préfecture qu'avec les élus directement. Ainsi, alors qu'ils préparent une rencontre avec les habitants sur un marché en novembre 2017, les conseillers de la ville B s'interrogent sur l'opportunité d'inviter des « extérieurs » :

« Le délégué du préfet, avait signalé son intérêt pour le projet. Il semble que ce soit une bonne idée, et Jordan souligne que cela peut être intéressant de

¹⁰ Rachida met notamment le doigt sur la faible participation des hommes, et en particulier des hommes racisés dans ces instances. Ce phénomène est flagrant dans la ville A, un peu moins marqué dans la ville B.

connecter aux institutions étatiques. Armande demande si l'on veut cela. Sonia dit qu'il est sur le terrain avec les associations, donc c'est un partenaire intéressant. En revanche, ça ne semble pas judicieux d'inviter des gens de la mairie. » (carnet de terrain, réunion du CC de la ville B, novembre 2017).

Cette ambivalence se retrouve également lors de la discussion autour du logo du conseil citoyen. Faut-il reprendre le symbole et les couleurs de la ville ? Il est finalement décidé de s'en distinguer, afin d'éviter toute confusion avec la mairie. Cette prise de distance est souvent réciproque, et peut être présentée comme le résultat de la contrainte légale, et dans plusieurs villes, les élus et agents de la mairie et du territoire m'ont en effet rappelé l'importance du principe d'autonomie. Comme le soulignait un.e élu.e de la ville B (citée plus haut), dans certaines villes les maires ont demandé à ce que les contacts entre les élus et le conseil citoyen soient limités, voire les ont interdits, au nom de l'autonomie. Du côté des conseillers, cette prise de distance est aussi présentée comme un gage d'efficacité dans un contexte où les habitants peuvent se méfier de la mairie, comme le souligne Martin (ville A) lors d'une réunion sur le Fond pour les habitants (géré par le conseil citoyen dans cette ville) :

« cela peut aussi être un problème si le FPH a l'air d'être piloté par la ville, car certains habitants et collectifs ne souhaitent pas travailler avec la ville, et pour autant font du bon boulot. Inversement, alors qu'il y a parfois de beaux projets portés par les habitants, la ville préfère se méfier plutôt que de rebondir dessus. » (Carnet de terrain, réunion ville A, septembre 2019)

Il importe donc de se distinguer des autres institutions de la politique de la ville, et notamment de la mairie. Ainsi, lors des rencontres informelles avec les habitants organisées par le conseil citoyen de la ville B, les habitants expriment leurs griefs vis-à-vis de la mairie et des élus. Certain.e.s refusent même de discuter avec les conseillers citoyens, parce qu'ils pensent qu'ils sont liés à la mairie. En juin 2018, sur un marché, j'observe ainsi l'expression d'une forte colère contre les élus, qui se déverse parfois sur les conseillers citoyens, qui doivent alors prendre leur distance avec la mairie (carnet de terrain, juin 2018, ville B).

Mais cette distance reflète également une défiance réciproque, ainsi que des conflits ouverts, en particulier dans la ville A (mais aussi parfois dans la ville B). Ainsi, dans la ville A, Khadija qui est en charge de faire circuler le compte-rendu de réunion, est convaincue qu'une membre du conseil qui ne participe plus, demande à être maintenue sur la liste pour « avoir les compte-rendu et les donner au maire » (cette personne travaille à la mairie) (carnet de terrain, ville A, décembre 2017). De même, une requête apparemment simple du conseil citoyen, pouvoir se présenter aux conseils de quartier, est sans cesse repoussée. Un agent municipal me confie « en off » que le cabinet du maire est très opposé à ce projet, et souhaite séparer fermement les conseils de quartier, qui sont présidés par un élu, des conseils citoyens. Le fait d'ailleurs que certains conseillers citoyens demeurent membre du conseil de quartier est parfois mal vu, et une conseillère raconte que dès qu'elle croise un certain adjoint, il lui demande comment va son « cumul » (carnet de terrain, ville A, novembre 2017). De même le projet d'aller tracter pour informer les habitants de l'existence du conseil citoyen près du barnum de la mairie un jour de marché est écarté, car les agents de la ville et du territoire avertissent les conseillers que cela pourrait être vécu comme une « provocation » (carnet de terrain, réunion ville A, septembre 2018). Dans cette ville, la défiance se cristallise autour de la relation avec un élu spécifique, avec lequel les conseillers citoyens ont une relation très

tendue. Ce conflit est latent durant toute la durée de l'enquête et explose à quelques occasions. En particulier, un diagnostic en marchant au printemps 2018 donne lieu à des échanges vifs. Je n'y suis pas présente, mais j'assiste au compte rendu lors de la réunion suivante du conseil citoyen, en présence d'ailleurs d'un agent de la mairie :

« Khadija a eu l'impression que M.L [agent de la mairie] était avant tout dans l'échange avec l' élu. ML rappelle que c'est l' élu qui pilote.

Malik : ça passera pas avec moi. Tu vas avoir des retombées, à la Pommeraie [nom du quartier], il marchera dernière. Ça va être conflictuel, surtout si je ramène des habitants. Il vient chez moi, je pilote

Khadija : l' élu il représente la mairie mais ce n'est pas lui qui pilote. [...]

Malik : je vais appeler François Gérard [le maire], on va changer d' élu, il va marcher derrière. » (carnet de terrain, ville A, juin 2018)

Dans ce cadre, il n'est pas surprenant d'entendre les conseillers citoyens exprimer régulièrement leur rejet de la politique électorale, et de s'en distinguer. Ainsi, Khadija m'explique en entretien que la politique n'est « pas pour elle » (elle a pourtant été candidate municipale des années auparavant, dans une autre ville). Elle commente ensuite l'attitude des élus vis-à-vis du conseil citoyen, remettant en cause leur représentativité ; « Ce qui ne leur plaît pas, c'est que ce n'est pas descendant, on n'est pas là pour les écouter, mais pour parler et construire avec eux. La légitimité des élus, elle n'est pas totale. Ils n'ont pas été élus par 100% de l'électorat. ». Pour elle le conseil citoyen peut constituer une alternative à la représentativité électorale.

« l'objectif, c'est de donner confiance aux gens, parce que les élus, ils ne viennent que pour les municipales. Il faut que tu vois le dernier conseil municipal de Bobigny [en vidéo sur youtube], c'est honteux, copinage, corruption, tout ça. Il faut trouver quelque chose qui va fonctionner au cœur du quartier. Les gens n'ont pas confiance. » (entretien CC, avril 2018)

Selon plusieurs membres du CC, c'est bien cette crainte que les CC puissent être plus légitimes pour porter la voix des habitants que les élus qui explique l'hostilité de ces derniers. Du fait de cette situation tendue, il n'a pas été possible de réaliser de nombreux entretiens avec les élu.e.s. Toutefois, l'entretien réalisé dans la ville B confirme cette ambivalence. En effet, tout en mettant en évidence le possible rôle de relai joué par le conseil citoyen et en se positionnant comme allié.e de ce dernier, l' élu.e pointe à plusieurs reprises leur manque de compétence, et l'importance de distinguer clairement la légitimité des élus de celle des conseillers citoyens. Les conseillers citoyens sont légitimes parce qu'ils ont une expertise d'usage, et doivent rester des profanes, ce qui ne serait plus le cas selon cette personne ; « Ils deviennent des élus sans pouvoir, ils savent plus de choses, mais en même temps, ils n'ont pas tout compris, et donnent des informations qui peuvent être fausses » (entretien élu.e, mai 2019).

Toutefois, en dépit de cette défiance, il importe de souligner que les relations sont toujours maintenues entre le conseil citoyen et la mairie. En cela, une remarque de Germaine, conseillère de la ville A., résume bien l'ambivalence de la relation. Lors d'une discussion sur l'opportunité que le conseil fasse un événement pour se présenter aux élus, elle s'exclame ; « je n'ai rien contre le maire, enfin si, mais rien à voir, je suis respectueuse des institutions, et

il faut faire cela bien » (carnet de terrain, ville A, décembre 2018). Et lors de la fête des associations, où le Conseil citoyen tient un stand, les élus sont loin de les bouder, et plusieurs viennent échanger longuement avec eux (carnet de terrain, ville A, septembre 2018). Ceci me permet alors d'observer la proximité, y compris amicale, qui existe entre certain.e.s conseiller.e.s et certain.e.s élus.

3.2. « Il fait la bise au maire » : la densité des réseaux de la politique locale

Commentant la proximité d'un de ses homologues avec la mairie, Khadija me glisse d'un air entendu qu'il « fait la bise au maire ». Elle ajoute ensuite :

« ils [les élus] nous connaissent. Martin, il était sur la liste de XXX, [candidat sans étiquette qui a fait campagne aux municipales de 2014]. Germaine elle est coco je crois. Bon moi, il me connaît pas [...]. Éliane, je crois qu'elle a fait un peu de politique aussi, elle dit tu au maire. Bref, un rapport un peu ambigu. Et puis Martin, il a le marché des TAP [temps d'activités périscolaires] par la mairie. » (entretien CC, avril 2018)

Ces propos mettent en évidence la multiplicité des liens qui unissent les conseillers citoyens, et les élus locaux. En effet, ces liens sont à la fois amicaux (se tutoyer, se faire la bise), politiques (militariser sur le même territoire, parfois dans les mêmes partis), et économiques. En tant que membres d'associations, les conseillers citoyens ont besoin des contrats délivrés par la mairie et plus généralement du soutien des institutions. Cette position de dépendance économique peut mettre à mal l'autonomie et la capacité à s'opposer aux institutions. Ainsi, dans la ville A, la mairie organise une réunion avec les bailleurs sociaux et les conseillers citoyens. L'objectif de cette rencontre est que les bailleurs justifient de leur usage de l'abattement sur la taxe foncière qui leur est accordé. L'usage de cet abattement fait souvent débat car les bailleurs sont soupçonnés de ne pas utiliser tous les fonds dégagés pour l'amélioration du cadre de vie, conformément à la loi. Or, au début de cette réunion, il est annoncé à Khadija que la mairie va enfin attribuer un local à son association. Elle nous raconte ensuite s'être sentie « achetée ». Martin, également présent, trouve « étrange » que la mairie ait choisi cette réunion pour lui annoncer (Carnet de terrain, réunion du CC ville A, septembre 2018).

Au-delà de la dépendance stricte, conseillers citoyens, élus, mais aussi dans une moindre mesure agents municipaux et territoriaux appartiennent souvent au même milieu. Ils fréquentent les mêmes espaces de sociabilité, de travail et d'engagement dans la vie publique locale. Beaucoup occupent des positions multiples, et les espaces de travail des un.e.s peuvent être les espaces de militantisme des autres et inversement. Ainsi, les conseillers citoyens sont aussi, ou ont été, membres d'un conseil de quartier, du comité de jumelage de la ville, de comités d'usagers de la CAF ou de la CPAM, etc. Leurs activités associatives les amènent à bien connaître les élus et les agents municipaux, comme ils le reconnaissent, et à être reconnus institutionnellement. Par exemple, Eliane conseillère de la ville A, participe aux cérémonies commémoratives comme porte-drapeau mais aussi aux voyages (avec les élus) dans les villes jumelées avec sa commune. Cette multipositionnalité peut aussi concerner les élus et les agents. Ainsi, un élu de la ville B est également employé au département, tandis qu'une agent du territoire, chargée de la politique de la ville dans la ville A, est aussi élue

dans une autre ville du territoire et engagée dans la même association qu'un conseiller citoyen. Ces croisements multiples créent des liens qui jouent sur plusieurs registres à la fois.

Enfin, s'ils affichent souvent une position critique vis-à-vis des élus, les conseillers citoyens ont souvent eux-mêmes participés à la compétition électorale. Dans la ville A, deux conseillers citoyens ont déjà été candidats à des élections (sans étiquette et sans succès), et au moins deux autres avait été des militants actifs dans des partis politiques. Dans la ville B, plusieurs conseillers entretenaient aussi des liens avec des partis, au moins l'un d'entre eux ayant déjà participé à une campagne électorale (en tant que militant). De ce fait, en dépit de la distance affichée aux partis et aux élus, les conseillers citoyens n'en sont pas moins avertis, et étaient d'ailleurs conscients des échéances électorales à venir.

3.3. « Nous aussi on vote, on va dans les urnes » : les municipales de 2020 rentrent dans le jeu

Lors d'une réunion d'octobre 2018, Khadija revient sur la fête des associations qui s'est déroulée le mois précédent. Alors que plusieurs élus, dont le maire, sont passés au stand du conseil citoyen pour discuter de façon amicale, un adjoint a été agressif avec elle. Elle conclut d'un air entendu « nous aussi on vote, on va dans les urnes » (Carnet de terrain, Ville A, octobre 2018).

À partir de cette période, dans la ville A comme dans la ville B, les échéances électorales à venir, élections européennes de 2019 mais surtout municipales de 2020, reviennent souvent dans les discussions. Cela prend très souvent la forme de rappels aux élus, directs ou indirects (via les agents municipaux présent) ; les conseillers citoyens sont aussi des électeurs, mais surtout, leur sentiment reflèterait celui des habitants des QPV (comme suggéré par le « nous » employé par Khadija). Ils voient dans les élections à venir à la fois un risque de blocage (les élu.e.s pouvant être plus réticents à engager des projets dans un contexte pré-électoral), mais aussi une opportunité de faire pression sur ces derniers. Ainsi, Rachida commentait l'attitude d'un élu, jugé arrogant ;

« Rachida : Il ne m'a pas recontacté. Mais il reviendra certainement en 2019 ou en 2020.

V.D. : tu veux dire pour les élections ?

Rachida : Oui... » (entretien CC, novembre 2018)

Par ailleurs, la perspective des élections posait la question plus générale du rôle des conseillers citoyens dans la mobilisation électorale des QPV. Ainsi, pour un.e élu.e, le conseil citoyen doit mobiliser les électeurs ; ils doivent « expliquer ce que c'est, à quoi ça sert. Comme toute les associations de lien, d'accès aux droits. Ils auraient pu faire une soirée débat sur l'impact des européennes » (élu.e ville B, mai 2019). Mais là encore, cette attente suscite des tensions, dans un contexte où les conseillers citoyens disent avoir l'impression que les élus ne s'occupent des QPV que pendant la campagne électorale. Ainsi, Jordan, pourtant longtemps encarté dans un parti, refuse cette responsabilité à mobiliser la population ; « Indirectement, le cadre de référence nous demande d'encourager les gens éloignés de la vie politique, vers le débat politique. Mais personnellement, je ne suis pas le VRP du maire, ou de l'homme politique » (entretien CC, novembre 2018). De fait, outre les élections à venir, la crise des gilets jaunes a marqué la fin de cette enquête. Dans un contexte de rupture affichée

entre les classes populaires et les élus, les conseillers citoyens peuvent aussi refuser de jouer le rôle d'intermédiaire, en se mettant du côté des habitants (et en se plaçant implicitement comme de meilleurs représentants). Ainsi, Rachida expliquait ;

« Au Rosier, plus personne ne veut voter, ne croit en rien. J'ai discuté avec Bilal, qui est très respecté dans la cité. [...] Il m'a dit, la dernière fois que le maire il a voulu venir, je l'ai empêché de rentrer dans la cité, il vient nous voir à deux mois des municipales. Il est parti. Bilal, ce n'est pas quelqu'un de violent, il a son travail, sa vie. Comme les gilets jaunes. Tu viens pas à deux mois des municipales faire le bazar dans le quartier ». (entretien CC, novembre 2018)

Cette position est toutefois délicate à tenir. En effet, les conseillers citoyens n'ont pas encore établis leur capacité à passer « l'épreuve » de la représentation (Talpin, 2016) et à revendiquer avec légitimité leur représentativité vis-à-vis des habitants. Ils sont en large partie dépendants des institutions, qui elles peuvent les reconnaître comme des intermédiaires et des partenaires légitimes, à condition qu'ils jouent le jeu.

Conclusion

Le conseil citoyen est une instance relativement récente, et dont les contours sont mal définis dans les textes de loi. De ce fait, l'instance a été interprétée de façon très diverse, en fonction des contextes politiques et institutionnels locaux. Dans les villes A et B, tout en refusant d'endosser explicitement le statut de représentant, assimilé aux élus, les conseillers citoyens se sont forgés un rôle d'intermédiaire, qui implique de fait des activités de représentation (des habitants auprès des institutions, et inversement), mais aussi de mobilisation dans les différentes actions menés par leurs partenaires institutionnels et par les bailleurs sociaux.

Si ce rôle d'intermédiaire peut être présenté comme différent de celui de représentant, intermédiation et représentation se rejoignent souvent. Les conseillers citoyens « parlent pour » les habitants, et le revendiquent (Saward, 2006a). Par ailleurs, cette revendication est aussi portée par les institutions (mairie, EPT et préfecture) qui considèrent généralement la présence des conseillers citoyens comme suffisante pour remplir une exigence de participation des habitants. Inversement, les conseillers citoyens acceptent, bon gré, mal gré de jouer le rôle d'intermédiaire des institutions auprès des habitants, en diffusant de l'information et en mobilisant pour les différentes actions engagés par les acteurs municipaux, territoriaux et étatiques. À cet égard, le discours de forte distinction entre les acteurs institutionnels, et notamment les instances élues, et les conseillers citoyens s'articule avec des pratiques de collaboration. Cette collaboration est induite par le contexte institutionnel, mais aussi par la réalité de la vie politique (au sens large) locale, qui crée un maillage étroit entre élus, fonctionnaires municipaux et territoriaux et acteurs associatifs. Cette proximité n'induit pas que le discours de distinction soit nécessairement hypocrite, mais il amène à repenser le sens de ce dernier. En effet, les élus eux-mêmes peuvent être très critiques du jeu politique (comme le montre la popularité des discours dits « antisystèmes »). En ce sens, la critique du jeu électoral permet de légitimer les conseillers citoyens et renforce leur crédibilité d'intermédiaire vis-à-vis des institutions et des élus, certes contestés, mais toujours centraux.

Bibliographie

Billen Léa, 2017, *Les conseils citoyens : une « révolution démocratique » dans la mise en œuvre de la politique de la ville en quartiers prioritaires ? Une étude comparée des conseils citoyens de Bondy, Noisy-le-Sec et Romainville (Est Ensemble)*, Université Paris 1.

Bourdieu Pierre, 1984a, « Délégation et fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. , n° 52-53, p. 49-55.

Bourdieu Pierre, 1984b, « Espace social et genèse des “classes” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. , n° 52-53, p. 3-12.

Boutaleb Assia et Roussel Violaine, 2009, « Sociétés contemporaines 2009/2 »,.

Braconnier Céline et Dormagen Jean-Yves, 2007, *La démocratie de l'abstention*, Paris, Gallimard.

Conseils citoyens : Cadre de référence, Paris.

Dutoya Virginie et Frenkiel Emilie, 2018, « From “participation” to (assumed) “representation”: Residents in local governance in Seine-Saint-Denis (France), Delhi (India) and Wenling (China) », *ECPR General Conference 2018 - 22-25/08*, Hamburg.

Dutoya Virginie et Hayat Samuel, 2016, « Prétendre représenter », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 1, p. 7-25. Adresse : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2016-1-page-7.htm>.

Ghertner Asher, 2011, « Gentrifying the State, Gentrifying Participation: Elite Governance Programs in Delhi », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 35, n° 3, p. 504-532.

Houtzager Peter et Gurza Lavallo Adrian, 2009, *Participatory Governance and the Challenge of Assumed Representation in Brazil*, Brighton.

Mazeaud Alice et Nonjon Magali, 2017, « The Participatory Democracy Market in France: Between Standardization and Fragmentation », *The Professionalization of Public Participation*, L. Bherer, M. Gauthier et L. Simard éd., New York, Routledge, p. 40-64.

Saward Michael, 2006a, « The representative claim », *Contemporary political theory*, vol. 5, n° 3, p. 297-318.

Saward Michael, 2006b, « The Representative Claim », *Contemporary Political Theory*, vol. 5, n° 3, p. 297-319. Adresse : <http://oro.open.ac.uk/6323/>.

Secrétariat d'Etat en charge de la ville, 2017, *Circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens*, France.

Talpin Julien, 2016, « La représentation comme performance », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 1, p. 91-115. Adresse : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2016-1-page-91.htm>.

Tissot Sylvie, 2007, *L'Etat et les quartiers*, Paris, Seuil.